



Schweizerischer Verband  
der Ernährungsberater/innen  
Association suisse  
des diététicien-ne-s  
Associazione Svizzera  
delle-dei Dietiste-i

**SVDE ASDD**

Altenbergstrasse 29, Postfach 686, 3000 Bern 8

---

Aux directions cantonales de la santé publique

Berne, le 27 avril 2021

**Prise de position de l'Association suisse des diététicien-ne-s (ASDD) relative à la classification de la profession dans la catégorie de vaccination prioritaire contre le COVID-19**

Madame, Monsieur,

Nous avons appris par plusieurs diététicien-ne-s indépendant-e-s légalement reconnu-e-s que, dans certains cantons, ils/elles ne sont pas considéré-e-s comme prioritaires dans l'accès à la vaccination contre le COVID-19, contrairement à d'autres professionnel-le-s de santé en soins primaires.

Outre des conseils diététiques, la profession de diététicien-ne implique également des interventions thérapeutiques, même si la dénomination professionnelle n'en fait pas explicitement mention.

Il y a **prestation médicale indiquée** selon le formulaire d'ordonnance en cas de :

- troubles du métabolisme ;
- obésité des adultes (indice de masse corporelle de plus de 30) et affections qui découlent de la surcharge pondérale ou qui y sont associées ;
- obésité des enfants et adolescents (indice de masse corporelle > 97<sup>e</sup> percentile) ou indice de masse corporelle > 90<sup>e</sup> percentile et maladies concomitantes causées par le surpoids, selon annexe 1, chapitre 4 OPAS ;
- maladies cardiovasculaires ;
- maladies du système digestif ;
- maladies des reins ;
- états de malnutrition ou de dénutrition ;
- allergies alimentaires ou réactions allergiques dues à l'alimentation.

Malgré la mise en place de plans de protection appropriés, la thérapie nutritionnelle représente un risque potentiel quant à la diffusion du virus du COVID-19 et de ses variants. C'est pourquoi nous vous prions de bien vouloir inclure les diététicien-ne-s dans la même catégorie de vaccination que les autres professions de santé énoncées dans la loi sur les professions de la santé (LPSan).

En vous remerciant de prendre bonne note de ce courrier, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

**Association suisse  
des diététicien-ne-s  
SVDE ASDD**

Adrian Rufener  
Président

Karin Stuhlmann  
Directrice

### ***Propre compte***

L'ASDD regroupe depuis 1942 les diététicien-ne-s reconnu-e-s au titre de l'art. 50a OAMal. Avec plus de 1450 membres, elle représente à elle seule près de 80% du groupe professionnel. Ses membres suivent toutes et tous, outre la formation initiale commune, les exigences de qualité suivantes :

- Respect du code de déontologie et du code d'éthique professionnelle,
- Respect de l'assurance qualité convenue avec santésuisse, qui exige notamment une formation continue constante,
- Orientation selon une conception du conseil nutritionnel et diététique fondée scientifiquement et conforme aux recommandations nutritionnelles et diététiques reconnues aux niveaux national et international. Celle-ci comprend également le travail axé sur les processus, conformément au standard appliqué au niveau international, à savoir le processus de soins en nutrition.

L'ASDD se porte ainsi garante de la « conformité légale selon les dispositions de l'art. 50a OAMal », et a, à ce titre, créé le label protégé de « **diététicien-ne ASDD** », qui ne peut être porté que par ses membres. Ce label est enregistré au Swissreg (Institut fédéral pour la propriété intellectuelle IPI) et protégé en conséquence. Nous gagnons ainsi en transparence et plus rapidement en reconnaissance auprès de médecins, employeurs et autorités administratives mais aussi auprès des patientes et patients.